



**A l'attention de Monsieur François BAROIN**  
**Président de l'Association des Maires de France**  
41 quai d'Orsay  
75343 Paris

Saint-Mandé, le 31 mars 2020,

OBJET : Fermeture des marchés alimentaires et apiculture

Monsieur le Président,

Le Premier Ministre Edouard PHILIPPE a annoncé la fermeture des marchés alimentaires de plein vent, sauf dérogation, sur l'intégralité du territoire. Suite à cette décision qui pénalisait de nombreux producteurs, un protocole sanitaire a été élaboré puis validé par le gouvernement ce vendredi 27 mars afin de permettre la réouverture, « quand les conditions sont réunies », des marchés locaux.

Nous avons adressé la semaine dernière un courrier aux ministères de l'agriculture et de la santé pour leur faire part de notre incompréhension face à cette décision, qui, paradoxalement, concentrait la distribution alimentaire dans les seuls supermarchés, où des mesures de précaution sanitaire n'étaient pas toujours mises en place.

Ce protocole, qui devrait favoriser la réouverture des marchés en plein air, représente une bonne nouvelle pour la filière apicole, dans la mesure où ces points de vente représentent la principale, voire la seule, source de revenus d'une grande majorité d'apiculteurs.

Je m'adresse donc à vous afin de vous indiquer que l'UNAF, soucieuse de préserver la survie des apiculteurs en ces temps difficiles pour tous, encourage les maires, quand les conditions sont réunies, à demander des dérogations pour réouvrir leurs marchés alimentaires. C'est pourquoi nous souhaiterions que l'Association des Maires de France relaye notre demande auprès de ses adhérents, dans l'intérêt des producteurs comme des consommateurs.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

**Gilles LANIO**  
Président de l'UNAF